

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉCOLE INSTITUTIONNELLE SAINT-MATHIEU / LA MOTTE**

**Procès-verbal de la session ordinaire
du mardi 25 octobre 2011**

Session ordinaire du conseil d'établissement de l'école institutionnelle Saint-Mathieu-La Motte tenue à l'école Saint-Mathieu, le vingt-cinq octobre de l'an deux mille onze à dix-neuf heures trente.

PRÉSENCES

Mmes Caroline Bélanger, enseignante
Annie Gagnon, parent
Claire Gagnon, enseignante
Isabelle Girard, parent
Martine Lemire, service de garde

Aussi présente :

Mme Andrée Roy, directrice

ABSENCES

Mmes Johanne Charest, enseignante
Nancy Marcotte, parent
Anne-Marie Pageau, parent

**OUVERTURE DE
LA RÉUNION**

Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée par madame Andrée Roy jusqu'à la nomination à la présidence.
Il est 19 h 34.

**ADOPTION DE
L'ORDRE DU
JOUR**

CE-573-11 IL EST RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit et est adopté avec l'ajout des points suivants à affaires nouvelles :

- Demandes de financement

- Activités à venir

ADOPTÉE.

**ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL
DU 21 JUIN 2011**

CE-574-11 IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal du 21 juin 2011 soit adopté avec les modifications suivantes : dans la liste des présences et absences, il faut lire : Isabelle Girard, parent, Olivier Lemieux, représentant de la communauté.

ADOPTÉE.

**NOMINATION
D'UN OU D'UNE
SECRÉTAIRE DE
RÉUNION**

CE-575-11 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Annie Gagnon et conformément à l'article 69 de la L.I.P.,

QUE la directrice, madame Andrée Roy rédige les procès-verbaux des réunions et s'assure qu'ils soient consignés dans un registre;

ADOPTÉE.

**INTERVENTION Du
PUBLIC**

Il n'y a aucune intervention de l'assemblée.

**ÉLECTION À LA
PRÉSIDENCE
(parent non
membre du
personnel pour un
an (art. 56)**

Madame Isabelle Girard propose madame Annie Gagnon. Madame Annie Gagnon accepte avec plaisir et celle-ci débute son mandat en poursuivant l'animation de la rencontre.

CE-576-11 IL EST RÉSOLU à l'unanimité,

QUE madame Annie Gagnon soit nommée au poste de présidente du conseil d'établissement de l'école Saint-Mathieu – La Motte pour l'année scolaire 2011-2012.

ADOPTÉE.

**SUBSTITUT À LA
PRÉSIDENCE
(art. 60)**

Madame Roy explique que le substitut a pour principale responsabilité de remplacer la présidente lorsque celle-ci est absente ou dans l'incapacité d'agir.

Madame Annie Gagnon propose comme substitut madame Isabelle Girard. Celle-ci accepte avec enthousiasme!

CE-577-11 IL EST RÉSOLU,

QUE madame Isabelle Girard soit nommée substitut à la présidence.

ADOPTÉE.

**REPRÉSENTANTS
DE LA
COMMUNAUTÉ**

Une demande sera acheminée aux deux conseils municipaux afin qu'ils délèguent une représentante ou un représentant au Conseil d'établissement du secteur Saint-Mathieu – La Motte.

**ADOPTION DES
JOURS, HEURES
ET LIEUX DE
RÉUNION (art. 67)**

CE-578-11 IL EST RÉSOLU,

QUE les réunions soient fixées, sauf exception, un mardi du mois à 19 h 30, à l'école de Saint-Mathieu étant donné que la plupart des membres demeurent dans la municipalité de Saint-Mathieu. Il sera possible de faire l'alternance selon le désir des membres.

QUE le calendrier des réunions pour l'année 2011-2012 soit le suivant :

25 octobre 2011
29 novembre 2011
24 janvier 2012 – à déterminer
13 mars 2012
1^{er} mai 2012
19 juin 2012

ADOPTÉE.

**DÉNONCIATION
D'INTÉRÊT, S'IL
Y A LIEU (art. 70)**

Les membres sont invités à faire une dénonciation d'intérêt s'il y a lieu.

**PRÉSENTATION
DES DOSSIERS :
Fonctionnement
du C.E. et règles
de régie interne
(information)**

Un mémo aux parents sera fait afin de les informer des dates, heures et lieu des réunions.

**Présentation
d'un plan de
travail pour le
C.É.**

Le plan de travail résumant les points à traiter pour l'année en cours est déposé.

**Budget de
fonctionnement du
C.É.**

CE-579-11 IL EST RÉSOLU,

QUE le budget annuel 2011-2012 du conseil d'établissement soit adopté en précisant le point suivant :

- *Montant maximum admissible pour frais de gardiennage est fixé à 5.\$ de l'heure.*

ADOPTÉE.

**Rapport
annuel 2010-
2011**

Ce point est reporté à la prochaine rencontre, car nous sommes à finaliser le document.

**INFORMATION-
CORRESPONDANCE**

Les rendez-vous RAP

**AFFAIRES
NOUVELLES**

**Demandes de
financement**

CE-580-11 IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil d'établissement du secteur Saint-Mathieu – La Motte appuie ses écoles dans les demandes de financement pour les programmes : **Aide aux devoirs, École en forme et en santé, École en santé**

ADOPTÉE.

Activités à venir

Saint-Mathieu :

Vendredi 28 octobre en après-midi : activités costumées
Mardi 20 décembre avant-midi : Maison de la Culture – APPROUVÉ

La Motte :

Judi 27 octobre : décoration des citrouilles
Vendredi 28 octobre : activités d'Halloween

Service de garde :

Vendredi 4 novembre : petites quilles
Projet à venir : clôture d'arbres

**CLÔTURE DE
LA RÉUNION**

CE-581-11 IL EST RÉSOLU,

QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 45.

Annie Gagnon,
Présidente

Andrée Roy,
Secrétaire